

**Assemblée générale**

Soixante-dix-huitième session

Documents officiels

Distr. générale
15 juillet 2023
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 15^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 10 octobre 2013, à 15 h 5.

Présidence : M^{me} Hsieh (Vice-Présidente) (Thaïlande)**Sommaire**Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable (*suite*)

- a) Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21 (*suite*)
- b) Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement (*suite*)
- c) Réduction des risques de catastrophe (*suite*)
- d) Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures (*suite*)
- e) Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique (*suite*)
- f) Convention sur la diversité biologique (*suite*)
- g) L'éducation au service du développement durable (*suite*)
- h) Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable (*suite*)
- i) Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière (*suite*)
- j) Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



En l'absence de M. Amorin (Uruguay), M^{me} Hsieh (Thaïlande), Vice-Présidente, prend la présidence.

La séance est ouverte à 15 h 5.

Point 18 de l'ordre du jour : Développement durable (suite) (A/78/80-E/2023/64, A/78/210, A/78/228, A/78/276, A/78/280, A/78/312, A/78/362, A/78/372 et A/78/393)

- a) **Parvenir au développement durable : réaliser le Programme de développement durable à l'horizon 2030, notamment grâce à l'adoption de modes de consommation et de production durables, en faisant fond sur Action 21** (suite) (A/78/208)
- b) **Suivi et application des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) et de la Stratégie de Maurice pour la poursuite de la mise en œuvre du Programme d'action pour le développement durable des petits États insulaires en développement** (suite) (A/78/22)
- c) **Réduction des risques de catastrophe** (suite) (A/78/267)
- d) **Sauvegarde du climat mondial pour les générations présentes et futures** (suite) (A/78/209)
- e) **Application de la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique** (suite) (A/78/209)
- f) **Convention sur la diversité biologique** (suite) (A/78/209)
- g) **L'éducation au service du développement durable** (suite) (A/78/219)
- h) **Garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables, durables et modernes, à un coût abordable** (suite) (A/78/201)
- i) **Lutte contre les tempêtes de sable et de poussière** (suite) (A/78/237)
- j) **Renforcement de la coopération pour la gestion intégrée des zones côtières aux fins du développement durable** (suite) (A/78/293)

1. M^{me} Babikyan (Arménie) considère que les débats en cours, les récentes réunions de haut niveau sur le financement de l'action climatique et la santé, la Conférence des Nations Unies sur l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre des objectifs de la

Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028) (Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023) et l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030) sont autant d'occasions de remettre les objectifs de développement durable sur les rails aux fins de leur réalisation d'ici à 2030. Pour inverser les répercussions des crises multidimensionnelles et interdépendantes, il faut s'employer, au travers de la coopération internationale, à générer une nouvelle dynamique en faveur des objectifs.

2. L'insuffisance du financement de l'action climatique fait gravement obstacle au progrès des pays en développement, qui continuent de subir les conséquences des changements climatiques alors que ce se sont eux qui y contribuent le moins. Des outils innovants, tels que les conversions de dettes en mesures en faveur du climat, sont donc essentiels, alors que le fonds pour les pertes et les préjudices doit être rendu pleinement opérationnel. Conformément à sa contribution déterminée au niveau national et à l'Accord de Paris au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, l'Arménie vise une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 et des émissions nettes nulles d'ici à 2050 en augmentant la part de ses sources d'énergies renouvelables et de sa production d'énergie.

3. Le développement durable est considérablement compromis par les conséquences socioéconomiques et humanitaires du recours à la force et à d'autres formes de coercition, alors que les menaces pesant sur la paix et la sécurité régionales nuisent aux efforts visant à promouvoir le développement durable et le bien-être dans la région. La dernière agression militaire de l'Azerbaïdjan contre le peuple du Haut-Karabakh a donné lieu à une opération de nettoyage ethnique, à la dépossession forcée de 100 000 personnes ainsi qu'au déplacement de l'ensemble de la population du Haut-Karabakh vers l'Arménie. La communauté internationale, les organisations humanitaires et l'Organisation des Nations Unies doivent prendre des mesures immédiates et concrètes pour atténuer les souffrances et garantir les droits fondamentaux des réfugiés, notamment le droit à un retour en toute sécurité et dans la dignité sur leur terre ancestrale.

4. M. Nunes (Timor-Leste) constate qu'à sept ans de la date limite pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030, la réalisation de la plupart des objectifs de développement durable a pris un retard considérable. Les crises telles que les changements climatiques, les conflits et la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) ont perturbé les

actions menées en faveur des objectifs et exacerbé les vulnérabilités existantes. Le Timor-Leste souscrit aux cinq recommandations formulées par le Secrétaire général pour sauver les objectifs. Pour accélérer leur réalisation, les politiques mises en œuvre dans les différents secteurs doivent être cohérentes, bien ciblées et financées de manière adéquate.

5. Le Timor-Leste continue de renforcer la protection sociale dans le cadre d'une stratégie nationale pour la période 2021-2030 destinée à réaliser les objectifs, réduire la pauvreté et améliorer et élargir le régime de sécurité sociale pour les travailleurs et les ouvriers. La protection sociale est notamment assurée au moyen de subventions pour les personnes âgées et les personnes handicapées ainsi que de transferts monétaires pour les familles pauvres et vulnérables avec enfants.

6. Les objectifs de développement national du Timor-Leste sont notamment de protéger et de préserver l'environnement, tout en veillant à en exploiter durablement les avantages pour favoriser la transformation économique et sociale. Le pays a révisé sa politique forestière et a adopté des lois sur la biodiversité. Il est aussi devenu récemment un signataire de l'Accord se rapportant à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et portant sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale. L'intervenant appelle les partenaires de développement à continuer de soutenir le partage des connaissances et les investissements dans les ressources et les technologies afin de mieux protéger l'environnement et d'en exploiter les avantages.

7. **M^{me} Hasanova** (Tadjikistan) dit que, malgré les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable, les aléas et catastrophes climatiques auxquels fait face le pays pourraient ralentir ou inverser la mise en œuvre du Programme 2030 et menacer la productivité agricole et la sécurité alimentaire. Dans un contexte de crises mondiales multiples, il importe de prendre des mesures immédiates pour renforcer la mise en œuvre du Programme 2030, de l'Accord de Paris et du Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement. Le Tadjikistan salue les efforts déployés par le Secrétaire général pour remédier au déficit de financement des objectifs ainsi que son appel à examiner plus avant un plan de relance.

8. Pays montagneux au relief accidenté, le Tadjikistan est très vulnérable face aux effets des changements climatiques. En outre, la perte par le pays de milliers de glaciers ces dernières décennies aura une incidence considérable sur la sécurité alimentaire, la

disponibilité de l'eau et les écosystèmes en Asie centrale et au-delà. Le Tadjikistan est prêt à collaborer avec la communauté internationale pour appliquer la résolution 77/158 de l'Assemblée générale intitulée « Année internationale de la préservation des glaciers (2025) », dont il est l'initiateur, et préparer la Conférence internationale sur les glaciers, qui se tiendra au Tadjikistan en 2025.

9. Il faut tirer pleinement parti des possibilités offertes par la Décennie d'action sur l'eau et le Programme d'action sur l'eau, adoptés à la Conférence des Nations Unies sur l'eau de 2023, afin de promouvoir la mise en œuvre de l'objectif 6 et d'autres objectifs et cibles liés à l'eau. Le Tadjikistan fait partie des auteurs de la résolution 77/334 de l'Assemblée générale, dans laquelle l'Assemblée a décidé, entre autres, d'organiser deux conférences sur l'eau, dont une à Douchanbé en 2028. Le Gouvernement tadjik prévoit également d'accueillir une troisième conférence internationale de haut niveau sur la mise en œuvre de la Décennie d'action sur l'eau, en juin 2024, à Douchanbé.

10. **M. Kattanga** (République-Unie de Tanzanie) indique que son gouvernement reste persuadé qu'une éducation de qualité est un facteur clé du développement durable et qu'il s'emploie à revoir son programme de formation à tous les niveaux afin de réformer l'éducation et de doter les diplômés des compétences et des connaissances requises. Pour encourager une éducation de qualité à tous les niveaux, il accroît le budget du secteur de l'éducation et de la construction d'installations. Il élargit également l'accès aux prêts pour l'enseignement supérieur. En outre, il assure la gratuité de l'enseignement de la maternelle au lycée, ce qui a permis d'augmenter le taux de scolarisation.

11. L'Afrique demeure confrontée à des défis résultant du manque d'accès adéquat, abordable et fiable à l'énergie, qui compromet la croissance économique durable, la création d'emplois et les possibilités d'investissement. Un approvisionnement énergétique fiable est un catalyseur fondamental pour la transformation structurelle des économies, la sécurité alimentaire, la numérisation et l'industrialisation. Le pays s'est fixé pour objectif de tripler sa production d'énergies renouvelables par rapport aux niveaux actuels d'ici à 2026. Les principales sources d'énergie sont actuellement le gaz naturel, le pétrole, la géothermie et l'hydroélectricité.

12. Grâce à des politiques et à des mesures incitatives dans le domaine de l'énergie, la proportion de la population ayant accès à l'électricité a augmenté de plus de 10 % entre 2018 et 2022. En outre, grâce à leur programme d'électrification rurale, les autorités

prévoient de raccorder tous les villages du continent au réseau électrique d'ici à juin 2024.

13. **M. Moriko** (Côte d'Ivoire) juge impératif de promouvoir un développement durable, résilient et accessible. La Côte d'Ivoire a obtenu des résultats encourageants dans le cadre de la mise en œuvre du Programme 2030, malgré les effets dévastateurs des changements climatiques. Pour renforcer la résilience face à ces effets, les autorités prévoient d'améliorer la gestion durable des ressources naturelles et de la biodiversité, de sensibiliser la population à la préservation de l'environnement et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2030. Ces mesures permettront de réduire de 37 millions de tonnes les émissions de dioxyde de carbone dans les principaux secteurs émetteurs de gaz à effet de serre du pays d'ici à 2030.

14. Grâce à l'accélération du financement de l'action climatique, le Gouvernement ivoirien a commencé de mettre au point des outils pour dynamiser les mesures actuelles, notamment le plan de partenariat pour la mise en œuvre des contributions déterminées au niveau national, le plan d'investissement et le plan d'activation de l'article 6 de l'Accord de Paris relatif à la politique d'atténuation des changements climatiques et d'adaptation aux effets de ces changements. Un nouveau code de l'environnement sera également adopté afin de préserver l'environnement et la santé humaine.

15. À la quinzième session de la Conférence des Parties à la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification dans les pays gravement touchés par la sécheresse et/ou la désertification, en particulier en Afrique, le Gouvernement ivoirien a exhorté ses partenaires à poursuivre leur soutien au Programme Héritage d'Abidjan. La Côte d'Ivoire est prête à participer activement à la prochaine vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui doit être l'occasion de promouvoir des solutions durables et ambitieuses aux enjeux d'aujourd'hui.

16. **M. Muhith** (Bangladesh) signale que son pays applique une approche axée sur l'ensemble de la société pour assurer la réalisation des objectifs de développement durable. Comme le reste du monde, le Bangladesh a connu des revers dans la réalisation des objectifs à la suite de la pandémie de COVID-19 et des crises en cascade. Malgré ces défis, les autorités ont réduit l'extrême pauvreté, qui est revenue de plus de 25 % en 2006 à près de 5 % en 2022, et réformé le système éducatif en mettant l'accent sur les capacités de réflexion critique et sur les sciences, la technologie, l'ingénierie et les mathématiques. Le Forum

économique mondial a classé le Bangladesh au soixante et onzième rang sur 146 pays dans son Rapport sur l'écart entre les sexes dans le monde de 2022.

17. Une grande partie des progrès accomplis par le pays dans la réalisation des objectifs de développement durable s'explique par des interventions et des investissements précoces. Les autorités ont intégré les objectifs dans les plans, programmes et stratégies nationaux, ont adopté un plan d'action pour leur réalisation aligné sur leurs plans économiques à long terme et ont pris des mesures pour faciliter et suivre les progrès. Elles consacrent près d'un milliard de dollars par an à des projets d'adaptation aux changements climatiques et d'atténuation de leurs effets et le Bangladesh est un chef de file mondial en matière de gestion des catastrophes et de systèmes d'alerte précoce. Le pays est déterminé à atteindre la couverture sanitaire universelle d'ici à 2030 et son modèle de dispensaires communautaires a servi d'exemple pour les soins de santé primaires centrés sur les personnes. Tous les ménages sont désormais raccordés au réseau électrique et les bénéficiaires de la protection sociale sont passés de 13 % de la population à plus de 35 % entre 2005 et 2022. Le projet phare du gouvernement en matière de logement est un modèle de lutte contre le sans-abrisme, de mise à disposition de logements durables et d'autonomisation des communautés.

18. Malgré les progrès accomplis, les lacunes en matière de cohérence et de coordination des politiques, la méconnaissance des objectifs au niveau infranational et les problèmes de disponibilité des données ont entravé la réalisation des objectifs, tout comme d'autres contraintes. La réforme de l'architecture financière internationale, le respect des engagements en matière d'aide publique au développement et de climat, une action climatique plus efficace et des mesures audacieuses, ambitieuses et transformatrices pourraient aider les pays en développement à atteindre les objectifs.

19. **M^{me} İstemil Aydil** (Türkiye) constate que des problèmes multiples et se renforçant mutuellement ont inversé une grande partie des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable. La Deuxième Commission doit veiller à la mise en œuvre de la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale (déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable) afin de remettre les objectifs sur les rails. Étant donné que les avancées durement acquises en matière de développement risquent constamment d'être réduites à néant par les catastrophes naturelles, les efforts doivent être axés sur la réduction et la prévention de ces risques

et sur le renforcement de la résilience et de la préparation aux chocs futurs. En 2022, la Türkiye a présenté un projet de résolution sur la promotion de l'adoption d'initiatives zéro déchet pour mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030. La délégation turque s'attend à ce que ces initiatives soient reflétées dans les projets de résolution pertinents présentés à la Commission à la présente session.

20. La Türkiye contribuera à l'action mondiale en faveur du climat conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées selon les capacités de chacun. Malgré les défis auxquels elle est confrontée, elle a mis à jour sa contribution déterminée au niveau national et a annoncé que l'année 2053 serait son objectif pour des émissions nettes nulles. L'adaptation aux effets des changements climatiques est une priorité cruciale pour la région méditerranéenne. La Türkiye a proposé la création d'un centre d'activité régional sur les changements climatiques et a offert d'accueillir le centre.

21. Il faut donner la priorité aux besoins des petits États insulaires en développement, en particulier à leur vulnérabilité face aux effets des changements climatiques et il est donc essentiel de rendre opérationnel le fonds pour les pertes et les préjudices. Les progrès étant insuffisants en ce qui concerne l'accès à une énergie abordable, fiable, durable et moderne pour tous, il est également nécessaire de se concentrer sur les objectifs nationaux en matière d'énergie verte et sur la transition des pays en développement vers des services énergétiques durables. La Türkiye a continué d'augmenter la part des sources d'énergie renouvelables dans son bouquet énergétique national et d'accroître son efficacité énergétique tout en contribuant à la sécurité énergétique régionale.

22. Les tempêtes de sable et de poussière constituent un autre défi qui nécessite une réponse concertée et collaborative. La Türkiye a participé à la Conférence internationale sur la lutte contre les tempêtes de sable et de poussière en septembre 2023 et continuera à participer aux négociations du projet de résolution sur la question.

23. Enfin, l'objectif 6, relatif à l'eau potable et à l'assainissement pour tous, n'a pas été atteint. La Türkiye souhaite qu'un Envoyé spécial du Secrétaire général pour l'eau soit nommé parmi les pays du Sud et attend de cet Envoyé qu'il aborde les questions liées à l'eau de manière impartiale et indépendante.

24. **M. Alkins** (Guyana) dit que sa délégation espère que la Deuxième Commission pourra prendre des mesures pour remettre les objectifs de développement

durable sur les rails. Tout en reconnaissant la nécessité de s'attaquer aux obstacles structurels à la réalisation des objectifs au niveau mondial, le Guyana s'emploie à faire en sorte que ses ressources soient utilisées de manière durable afin de favoriser un développement inclusif et équitable pour sa population.

25. Les forêts ont un rôle essentiel à jouer dans l'atténuation des effets des changements climatiques, comme souligné dans la Déclaration des dirigeants réunis à Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qui appelle à stopper et à inverser la perte de forêts d'ici à 2030. Un mécanisme de marché du carbone pourrait constituer une source de financement innovante pour le climat. Le Guyana vise à porter la part des énergies renouvelables à 80 % d'ici à 2030. Toutefois, sans les technologies, les capacités et les financements indispensables, les pays en développement ne pourront se doter du bouquet énergétique et de la part d'énergies renouvelables nécessaires.

26. En tant que pays dont la majeure partie de la population vit sur la zone côtière, située à deux mètres sous le niveau de la mer, le Guyana est conscient des effets des inondations et de l'élévation du niveau de la mer. Il fait écho aux appels visant à mieux équiper les pays en développement de systèmes d'alerte précoce multirisques. Reconnaisant que les ressources en eau sont essentielles au développement durable et à l'éradication de la pauvreté, il appelle à la promotion d'une utilisation efficace de l'eau.

27. La délégation guyanienne espère qu'à la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2024, ses partenaires de développement participeront aux débats et veilleront à ce qu'un nouveau programme d'action décennal audacieux soit convenu et adopté pour ces États. Le Guyana réitère son soutien à l'indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement et à l'Initiative de Bridgetown qui s'inscrivent dans le cadre des efforts visant à restructurer l'architecture financière internationale pour mieux l'adapter aux besoins.

28. **M. Rosdi** (Malaisie) affirme que son pays s'attaque aux défis des changements climatiques en élaborant des stratégies de réduction des risques de catastrophe. Comme il importe d'investir dans la résilience pour réduire l'impact des situations d'urgences provoquées par les catastrophes, le Gouvernement malaisien a alloué 154 millions de dollars aux efforts d'atténuation des inondations en 2023. L'infrastructure de gestion des eaux pluviales et de tunnel routier qu'il a mise en place à Kuala Lumpur

est un modèle de gestion des inondations urbaines et de décongestion du trafic routier.

29. Pour assurer un développement économique équitable, la Malaisie a lancé des initiatives visant à favoriser l'adoption des technologies numériques et a créé des centres d'économie numérique pour fournir un accès à l'Internet dans les zones non connectées. Le Conseil national de l'économie circulaire, qui vient d'être créé, a pour objectif ultime d'éliminer les plastiques à usage unique d'ici à 2030. Le Gouvernement malaisien a introduit une politique agroalimentaire nationale pour la période 2021-2030 visant à renforcer l'industrie agroalimentaire locale et à promouvoir la croissance socioéconomique, l'inclusion et la résilience, en mettant l'accent sur les petits exploitants agricoles et les producteurs de denrées alimentaires.

30. En tant que deuxième producteur mondial d'huile de palme, la Malaisie joue un rôle de premier plan dans la sécurité alimentaire mondiale et s'est engagée à assurer une production durable grâce à un système de certification qui prend en compte les aspects environnementaux, sociaux et économiques de la production d'huile de palme. Le pays a introduit une feuille de route nationale pour faciliter la transition des combustibles fossiles à une économie verte et a dévoilé des projets énergétiques destinés à réduire les émissions de gaz à effet de serre de 32 % et à parvenir à des émissions nettes nulles d'ici à 2050.

31. La Malaisie, qui fait partie des pays mégadivers, est consciente de la responsabilité qui lui incombe dans la conservation de sa riche biodiversité et a donné aux différentes parties prenantes les moyens de collaborer à cette conservation. Il convient, toutefois, de souligner combien il est essentiel de fournir aux pays en développement une assistance financière, de contribuer au renforcement de leurs capacités et de promouvoir les transferts de technologie.

32. **M. Mandla** (Afrique du Sud) dit que la pandémie de COVID-19 a donné à son pays l'occasion de se tourner vers un développement tenant compte des risques et d'intégrer les principes et les valeurs de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques, les stratégies, les cadres et les lignes directrices. L'Afrique du Sud a adopté un modèle de planification visant à encourager une approche intégrée et fondée sur le district de la fourniture de services afin de desservir plus efficacement les communautés et de faire en sorte que les municipalités reçoivent le soutien voulu dans l'exercice de leurs mandats. Le pays est déterminé à accélérer les progrès vers un développement durable

tenant compte des risques grâce à des programmes sociaux et économiques inclusifs.

33. Le nombre de catastrophes liées au climat a presque doublé ces 20 dernières années, avec des répercussions économiques particulièrement importantes pour le continent africain. Les pays en développement ayant besoin d'environ 70 milliards de dollars par an pour s'adapter, l'Afrique du Sud estime donc crucial de mettre pleinement en œuvre le Cadre de Sendai et d'établir la cohérence nécessaire entre la réduction des risques de catastrophe et l'éradication de la pauvreté afin d'assurer un développement durable, y compris en donnant accès aux financements voulus. Pour accélérer la mise en œuvre des sept objectifs mondiaux du Cadre de Sendai, il est essentiel d'élargir les partenariats politiques et économiques régionaux et de les renforcer en intégrant la réduction des risques de catastrophe.

34. **M. Uskov** (Fédération de Russie) souligne que le développement durable, la protection de l'environnement et l'adaptation aux changements climatiques sont d'une importance cruciale pour la Fédération de Russie. Un renforcement de la coopération internationale est nécessaire pour lutter contre les changements climatiques dans l'intérêt des générations actuelles et futures. L'un des principaux facteurs de réussite en matière de lutte contre les changements climatiques est de veiller à ce que les mesures prises s'appuient sur des données scientifiques, qu'elles soient dépolitisées et qu'elles ne fassent pas l'objet d'une concurrence déloyale.

35. La délégation russe réaffirme la détermination de la Fédération de Russie à l'égard de l'objectif de l'Accord de Paris de limiter le réchauffement climatique à 1,5 à 2 degrés Celsius et estime que chaque État doit avoir le droit de choisir les moyens qu'il juge les meilleurs pour protéger l'environnement et s'adapter aux changements climatiques. Des technologies clés doivent être élaborées pour contribuer au maintien d'un environnement favorable. La Fédération de Russie appelle tous les représentants à collaborer de manière constructive et dépolitisée à la prochaine vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques.

36. Bien que les changements climatiques concernent le développement durable, comme en témoigne l'objectif de développement durable n° 13, cette question est examinée par la Deuxième Commission, qui est chargée d'examiner les questions financières et économiques. Il est tout aussi contreproductif de relier les changements climatiques à la paix et à la sécurité que

d'examiner les questions environnementales dans des organes non spécialisés des Nations Unies comme le Conseil de sécurité.

37. La Fédération de Russie s'est engagée à adopter une approche équilibrée pour garantir l'accès de tous à des sources d'énergie abordables, fiables, durables et modernes. Dans cette optique, les sources d'énergie conventionnelles et renouvelables doivent être utilisées de manière durable. Une des priorités est le développement de la coopération dans le domaine de l'énergie nucléaire, dans le respect du droit de chaque État de définir sa propre politique nationale dans ce domaine.

38. **M^{me} Du Sault** (Monaco) dit que son gouvernement déploie une politique ambitieuse de réduction des émissions de gaz à effet de serre, avec en ligne de mire la neutralité carbone en 2050, en cohérence avec la trajectoire définie par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Le biométhane représente actuellement 10 % du gaz distribué à Monaco et, désormais, seuls les combustibles liquides à minimum 30 % d'origine biogénique peuvent être consommés sur le territoire. De plus, Monaco s'est engagé dans une évaluation de sa politique de réduction des gaz à effet de serre avec pour objectif de revoir à la hausse sa contribution déterminée au niveau national d'ici à 2025.

39. Les récentes catastrophes naturelles rappellent la priorité qu'est d'agir face à la triple crise planétaire. Les systèmes d'alerte précoce sont indispensables pour l'adaptation au réchauffement climatique, afin de mieux anticiper les événements climatiques extrêmes et de limiter leur impact. C'est à ce titre que Monaco a signé un accord de financement pour les quatre prochaines années dans le cadre de l'Initiative sur les systèmes d'alerte précoce aux risques climatiques, afin que chaque être humain sur la planète soit couvert par un système d'alerte précoce d'ici à cinq ans. Monaco s'est engagé à participer à la deuxième reconstitution du Fonds vert pour le climat à hauteur de 3,3 millions d'euros pour la période 2024-2027, ce qui représente une augmentation de 10 % par rapport à sa contribution précédente alors même qu'il est déjà le premier bailleur per capita de cet instrument. Cette contribution témoigne de la confiance du Gouvernement monégasque dans la capacité du Fonds de générer une incidence significative sur le climat dans les pays les plus vulnérables. Monaco a également renouvelé son soutien à la Coalition pour le climat et la qualité de l'air ayant fait la preuve de son efficacité à produire des résultats significatifs dans la réduction des polluants climatiques à courte durée de vie. Sa contribution sera de 500 000 euros pour la période 2024-2025.

40. Au travers à sa politique de coopération nationale, Monaco se mobilise pour lutter contre la malnutrition et pour renforcer les systèmes alimentaires locaux en encourageant l'agriculture familiale, en soutenant les petits producteurs et en favorisant le développement de filières durables. Dans le même temps, il a initié un pacte national de transition énergétique avec pour objectif de faire évoluer les modes de consommation et les habitudes, à créer de nouvelles opportunités et à accompagner sa population pendant la période d'adaptation. Il s'efforce aussi d'accroître la part des énergies renouvelables dans son mix énergétique, notamment en exploitant son potentiel considérable de production d'énergie solaire.

41. Il est essentiel de faire progresser l'égalité de genre, condition sine qua non d'un développement véritable, durable et universel. Dans le cadre de ses initiatives de coopération internationale, Monaco soutient le développement de dispositifs entrepreneuriaux à destination des femmes et des jeunes en fournissant des prêts, des formations et un accompagnement professionnel. Sans égalité de genre, toute transition économique et résiliente serait une vaine ambition.

42. **M. Welles** (États fédérés de Micronésie) fait observer que, dans la perspective de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, qui se tiendra en 2024, la mise en œuvre des Modalités d'action accélérées pour les petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa) dans les États fédérés de Micronésie et dans d'autres petits États insulaires en développement du Pacifique a donné des résultats partagés, en raison de difficultés liées au renforcement des capacités. Il est particulièrement difficile d'évaluer les progrès réalisés dans les nombreux domaines où les données ne sont pas disponibles ou sont inadéquates. Bien que les autorités des États fédérés de Micronésie soient reconnaissantes du soutien à la mise en œuvre fourni par le système des Nations Unies et la communauté internationale, une assistance supplémentaire est nécessaire pour renforcer les capacités de leur institution nationale de statistique. Il convient d'encourager les partenariats durables et de renforcer la coordination entre tous les acteurs afin d'éviter le gaspillage de ressources limitées. Au cours de la période de mise en œuvre des Orientations de Samoa, les petits États insulaires du Pacifique ont été victimes d'événements climatiques et de catastrophes naturelles de grande ampleur. Les cyclones tropicaux sont plus fréquents et plus intenses, ce qui expose les îles de faible altitude à un risque de graves destructions. Des efforts soutenus sont nécessaires pour renforcer les

systèmes de préparation et développer les capacités de réaction aux catastrophes.

43. Un dispositif obligatoire efficace doit être adopté pour réduire les émissions de méthane, sur le modèle du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone. Les États fédérés de Micronésie se félicitent de l'adoption du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui représente le meilleur espoir de l'humanité d'arrêter et d'inverser les pertes alarmantes de biodiversité et de rétablir l'harmonie avec la nature pour les générations actuelles et futures. La délégation des États fédérés de Micronésie apprécie particulièrement l'objectif 3 du Cadre, qui jette les bases de la protection d'au moins 30 % des océans mondiaux d'ici à 2030, la Micronésie étant le premier pays à signer l'Accord sur la conservation et l'utilisation durable de la diversité biologique marine. Dans ce contexte, les États fédérés de Micronésie soulignent également l'importance de respecter et de sauvegarder les territoires traditionnels et les espaces culturels des peuples autochtones et des communautés locales.

44. **M. Xaiyavong** (République démocratique populaire lao) estime que l'un des facteurs qui ralentissent les progrès vers la réalisation des objectifs de développement durable est la mobilisation insuffisante des ressources pour surmonter les problèmes actuels. À cet égard, sa délégation se fait l'écho de l'appel lancé par le Secrétaire général en faveur d'une réforme fondamentale de l'architecture financière internationale et des institutions mondiales. Le plan de relance proposé pour les objectifs contribuera certainement à mettre à disposition des financements à long terme et à augmenter les fonds pour imprévus pour les pays qui en ont besoin. Toutefois, les engagements pris à cette fin n'ont pas encore été transformés en mesures concrètes pour accélérer la réalisation des objectifs, et la République démocratique populaire lao appelle à une mise en œuvre efficace des cadres de financement.

45. Le ralentissement économique mondial provoqué par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a encore réduit les capacités financières et rendu plus difficile l'allocation par les pays en développement des ressources nécessaires aux domaines essentiels du développement durable. La République démocratique populaire lao reste confrontée à des capacités techniques limitées, à des options complexes en matière de financement du climat ainsi qu'aux effets négatifs des changements climatiques.

46. En plus des 17 objectifs, la République démocratique populaire lao est déterminée à atteindre un dix-huitième objectif, à savoir assurer la sécurité des

personnes en enlevant les munitions non explosées. Si la plupart des indicateurs relatifs à cet objectif ont progressé à des degrés divers, les munitions non explosées restent une menace pour le développement national et un obstacle à la réalisation des autres objectifs.

47. L'intégration du Programme 2030 dans les stratégies nationales témoigne clairement de l'engagement inébranlable de son gouvernement à l'égard de sa mise en œuvre. La République démocratique populaire lao prépare actuellement son troisième examen national volontaire qui sera présenté au forum politique de haut niveau sur le développement durable de 2024. À cette fin, elle doit suivre et analyser les données relatives à certains objectifs afin de répertorier les besoins et de prendre en compte les ressources limitées disponibles. Le Gouvernement de la République démocratique populaire lao a pris diverses mesures, notamment l'élaboration d'une stratégie et d'un cadre national de financement intégré, afin de mettre en place une architecture de financement plus résiliente et à tirer parti des possibilités offertes pour répondre aux besoins de financement. Une aide et une coopération supplémentaires sont nécessaires de la part des partenaires de développement pour mettre en œuvre les actions prioritaires du cadre. La délégation de la République démocratique populaire lao appelle les pays développés à respecter leurs engagements de soutenir les pays en situation particulière pour faire avancer la mise en œuvre du Programme 2030, afin qu'aucun pays ne soit laissé de côté.

48. **M. Prabowo** (Indonésie) observe que l'adoption récente par consensus de la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable constitue une étape remarquable. Toutefois, alors qu'il reste moins de sept ans pour atteindre les objectifs, les progrès se font toujours attendre. Une coopération égalitaire et inclusive doit être fortement encouragée et la délégation indonésienne continuera à faire preuve de leadership et à faciliter les actions collectives pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030.

49. L'Indonésie entend relever les défis du développement en accélérant le développement durable et en entreprenant des transitions ordonnées, justes et abordables conformément à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, à l'Accord de Paris qui lui est associé et à la Convention sur la diversité biologique. Elle entend prendre des mesures pour promouvoir une plus grande justice sociale, un travail décent et une protection sociale pour tous, et mettra tout en œuvre pour éliminer les obstacles à l'éducation et améliorer les conditions d'enseignement et d'apprentissage. Le Gouvernement indonésien reste

déterminé à fournir les moyens de mise en œuvre nécessaires.

50. Le déficit de financement et la marge de manoeuvre budgétaire limitée sont les enjeux les plus importants auxquels sont confrontés les pays du Sud et la mobilisation et la mise à disposition de financements adéquats doivent être prioritaires. Dans cette optique, les pays développés doivent respecter leurs engagements en matière d'aide publique au développement et créer des mécanismes de financement novateurs, notamment en recourant à des financements mixtes. Les transferts de technologie et les initiatives de renforcement des capacités doivent être encouragés. Une approche plus collaborative est nécessaire pour créer un cadre propice à une résilience durable face aux chocs actuels et futurs.

51. L'Indonésie a mis en œuvre des mesures et politiques concrètes pour renforcer la résilience et l'inclusivité, notamment en favorisant la transformation numérique, en renforçant l'infrastructure numérique et en encourageant les compétences et les connaissances numériques. La gestion des catastrophes et la réduction des risques de catastrophe ont été améliorées grâce à l'autonomisation des autorités locales et à des programmes de résilience communautaire. Une feuille de route adaptée en matière de protection sociale a été mise en œuvre, afin de répondre conjointement aux besoins en matière de protection sociale, d'adaptation aux changements climatiques et de gestion des risques de catastrophe, dans le contexte des catastrophes naturelles et liées au climat.

52. **M. Ibrahim** (Érythrée) considère que la polarisation et l'intervention étrangère obligent son pays à détourner les ressources dont il dispose des objectifs de développement durable. Les mesures coercitives unilatérales imposées à l'Érythrée ont des répercussions négatives dans tous les domaines, y compris les services de base tels que la santé et l'éducation. L'Érythrée fait également partie des pays les plus exposés aux effets des changements climatiques, aux catastrophes naturelles et à la désertification. Malgré tous ces obstacles, elle a pu faire des progrès modestes mais constants vers la réalisation des objectifs : elle a investi dans des programmes visant à éradiquer la pauvreté et la faim ; a rendu l'éducation gratuite jusqu'au niveau universitaire ; a mis en œuvre des programmes de lutte contre l'érosion des sols et de promotion de la production locale d'engrais organiques ; récupère les eaux de pluie et construit des barrages et des réservoirs de différentes capacités dans le cadre de sa transition de l'agriculture sèche à l'irrigation mécanisée ; introduit la technologie dans l'agriculture à tous les niveaux, et s'emploie à installer

des dispositifs pour la prévision et l'atténuation des catastrophes et les opérations de redressement qui s'ensuivent.

53. Malheureusement, dans un monde de méfiance et de concurrence destructrice, les obstacles au développement sont nombreux. La communauté internationale, et en particulier les pays avancés, doivent cesser de discourir, commencer à tenir compte des spécificités culturelles et respecter leurs engagements dans un esprit de partenariat, de confiance, de solidarité, de paix et d'acceptation de l'autre. Si l'on ne met pas fin à la polarisation, aux conflits géopolitiques et à l'hégémonie, les efforts déployés pour atteindre les objectifs seront vains.

54. **M. Milambo** (Zambie) juge nécessaire d'approfondir la coopération internationale, d'assurer le respect des droits humains et de promouvoir la bonne gouvernance afin de faire face aux crises économiques et sociales et aux inégalités croissantes qui menacent les moyens de subsistance et la réalisation des objectifs. Les messages clés de la déclaration politique du Sommet sur les objectifs de développement durable doivent servir de ligne directrice pour accélérer les efforts de mise en œuvre du Programme 2030. La Zambie réitère l'appel lancé par les États Membres en faveur d'une restructuration du système financier international et d'une augmentation du financement du développement ; de l'investissement dans le capital humain, notamment dans les domaines de l'éducation, du développement des compétences et de l'autonomisation des jeunes ; d'un accroissement de l'investissement dans des sources d'énergie abordables, fiables, durables et équitables ; d'un ralentissement de la perte de biodiversité et d'une meilleure justice climatique visant à limiter le réchauffement de la planète à 1,5 degré Celsius au maximum et à prévenir les effets les plus désastreux des changements climatiques.

55. Au rythme actuel de la transition vers des énergies propres, les sources d'énergies renouvelables ne représenteront qu'une petite fraction de l'approvisionnement énergétique mondial en 2030, laissant de nombreuses personnes sans électricité et un nombre encore plus important de personnes dépendantes de techniques et de combustibles de cuisson polluants. Rien qu'en Afrique subsaharienne, la dépendance continue à l'égard du bois, du charbon de bois et des déchets animaux pour la cuisine et le chauffage aggravera la déforestation et la perte de biodiversité et affaiblira l'aptitude de l'écosystème naturel à résister aux changements climatiques. Ces tendances négatives nuisent à la résilience et à la durabilité de l'environnement ainsi qu'aux progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de développement durable. Le

Gouvernement zambien a récemment promulgué le projet de loi (modificatif) de 2023 sur la gestion de l'environnement afin de réglementer la gestion des déchets solides ; de gérer les déchets d'équipements électriques et électroniques ; de promouvoir la consommation durable de biens et de services, une économie verte et une production et des technologies plus propres ; d'appliquer au niveau national le Protocole de Montréal ; et d'enregistrer les pesticides et les substances toxiques.

56. La Zambie a aligné les résultats de développement prévus dans son huitième plan national de développement (2022-2026) sur les objectifs de développement durable, pour marquer son engagement en faveur du Programme 2030. Elle favorise donc une approche du développement qui englobe l'ensemble de la société et de l'administration, avec un cadre institutionnel pour le suivi des plans de développement nationaux et la mise en œuvre de la Vision nationale 2030. Elle a réalisé des progrès significatifs dans l'autonomisation des communautés les plus pauvres et les plus vulnérables en augmentant les allocations budgétaires au Fonds de développement des circonscriptions, en incorporant la comptabilité du capital naturel dans la planification du développement et en mettant en œuvre des programmes de couverture universelle des soins de santé. La Zambie soutient la proposition du Secrétaire général pour un plan de relance des objectifs et reste déterminée à collaborer avec les partenaires de développement et la communauté mondiale en vue d'une mise en œuvre accélérée du Programme 2030.

57. **M. Merabet** (Algérie) déclare que la coopération internationale visant à remettre les objectifs de développement durable sur les rails doit se concentrer sur l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions, le développement de l'éducation et le renforcement des capacités, l'accès à des soins de santé de qualité, l'autonomisation des femmes et des filles et la protection de l'environnement, conformément au principe des responsabilités communes mais différenciées. Il convient également de redoubler d'efforts pour accroître les capacités des pays en développement en matière de données et de statistiques et pour collecter, analyser et diffuser des données pertinentes, fiables et ventilées. En outre, les pays doivent s'abstenir de promulguer et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales qui ne sont pas conformes au droit international et à la Charte des Nations Unies.

58. Il est essentiel de réduire le déficit de financement des objectifs et de fournir aux pays en développement des ressources prévisibles, durables et suffisantes. Le

plan de relance proposé par le Secrétaire général pour les objectifs constituera un cadre pratique pour faire face aux enjeux et accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. En outre, l'architecture financière internationale, les institutions financières internationales et les banques multilatérales de développement pourront jouer un rôle clé dans la promotion des investissements dans les économies durables.

59. L'Algérie s'est engagée à intégrer les objectifs et les cibles du Programme 2030 dans l'ensemble des stratégies, programmes et plans nationaux. À cet égard, son gouvernement a adopté un programme de développement d'urgence qui est mis en œuvre dans les zones nécessitant une attention particulière, selon une approche participative impliquant les autorités locales, les représentants locaux et la société civile. La première phase de ce programme s'est achevée en 2022 et a bénéficié à environ 7 millions de personnes. Plus de 36 000 projets ont été financés, pour un montant de 3,5 milliards de dollars, afin d'assurer des services d'alimentation en eau propre et d'assainissement sanitaires, de relier les communautés aux réseaux électriques et d'assurer l'accès aux soins de santé, à l'éducation et aux transports. La deuxième phase du programme est en cours et permettra de développer les énergies renouvelables, de protéger l'environnement, de prévenir les risques de catastrophes, de faire progresser la numérisation et de lutter contre la corruption dans toutes les régions du pays. L'Algérie poursuivra ses efforts pour améliorer la solidarité régionale, dans le cadre de l'Agenda 2063 de l'Union africaine : l'Afrique que nous voulons, notamment en ce qui concerne les projets structurels tels que la route transsaharienne et les projets de construction de câbles de fibre optique et de gazoducs. En outre, le Gouvernement algérien a alloué 1 milliard de dollars au financement de projets de développement dans les pays africains.

60. **M. Paulauskas** (Lituanie) considère que le déversement d'armes chimiques dans la mer est un sujet de préoccupation mondiale, étant donné les risques importants qu'il peut représenter pour l'environnement et la santé. Le développement des transports maritimes et les niveaux élevés d'activité économique rendent encore plus complexe la protection de la santé des océans et des milieux marins dans les zones où de telles armes ont été immergées. La question transcende donc les préoccupations environnementales, compte tenu de ses implications économiques et sociales. Des études scientifiques récentes ont révélé des dommages cytogéniques chez des espèces de poissons originaires de la mer Baltique et vivant à proximité de décharges de munitions chimiques. De même, les baigneurs des environs continuent de signaler chaque année des

brûlures au phosphore blanc, alors que les récentes explosions le long des gazoducs Nord Stream suscitent des inquiétudes quant à d'éventuels dommages, étant donné qu'elles ont eu lieu à proximité d'un site historique de déversement d'armes chimiques. Malgré tout, un nombre croissant d'activités économiques, allant de la pêche à la production d'énergie éolienne, se déroulent en haute mer.

61. En 2010, la Lituanie a piloté les efforts menés en faveur de l'adoption de la résolution 65/149 de l'Assemblée générale sur les mesures de coopération pour évaluer et faire mieux connaître les effets sur l'environnement des déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer. Cette étape importante est le fruit d'une collaboration étroite entre les États Membres, la communauté scientifique et la société civile. La résolution, qui a été réaffirmée en 2013, 2016 et 2019, a pour objet d'encourager les nations et les organisations régionales et internationales à suivre activement la question, à partager les informations pertinentes, à intensifier les efforts de sensibilisation et à favoriser un environnement plus sûr et plus durable pour tous. Son application contribue aussi à la réalisation des objectifs de développement durable n° 13 et 14.

62. La délégation lituanienne se félicite de la possibilité d'établir une base de données sur les lieux et les risques associés aux déchets provenant de munitions chimiques immergées en mer ainsi que des options offertes concernant le cadre institutionnel le plus approprié pour une telle base de données. Compte tenu du soutien exprimé en 2013 pour la création de la base de données, le moment est venu de prendre des mesures concrètes. La délégation lituanienne fera son possible pour demander au Secrétaire général de soumettre un rapport définissant le format le plus approprié pour la base de données, les prochaines étapes et les organes intergouvernementaux appropriés au sein du système des Nations Unies, pour plus amples examens et mise en œuvre.

63. **M. Soumaré** (Mauritanie) fait savoir que son gouvernement a adopté une approche responsable pour réaliser les objectifs de développement durable et a mobilisé toutes les forces vives pour faire en sorte que ses engagements à cet égard soient respectés. Il est déterminé à poursuivre des politiques visant l'ancrage de la croissance économique parmi les plus démunis et a distribué des cartes d'assurance maladie gratuites au profit de 620 000 ménages les plus pauvres. Il espère ainsi faciliter l'accès aux services de base, y compris des services de santé de qualité, et porter le nombre de citoyens bénéficiant d'une assurance maladie gratuite à 1,8 million à l'horizon 2024.

64. La Mauritanie doit adopter un nouveau modèle de développement pour intégrer efficacement les questions environnementales dans les politiques publiques, afin d'assurer la durabilité de la croissance économique. La vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra prochainement, constituera une excellente occasion de passer en revue le programme climatique. De nouvelles perspectives sont apparues en Mauritanie, sous la forme d'un vaste programme de développement de l'hydrogène vert qui est en cours de lancement et qui constituera une source importante d'énergie alternative propre. Le Sommet de l'avenir prévu en 2024 doit permettre de mettre en avant la nécessité d'une solidarité mondiale entre les générations actuelles et futures et d'attirer l'attention sur les difficultés de développement en Afrique, et dans la région du Sahel en particulier, compte tenu de l'insécurité à long terme et du dérèglement climatique. Les partenaires internationaux et financiers ont l'obligation morale d'aider les États du Sahel à relever ces défis.

65. **M^{me} Abdala** (Mozambique) constate que si des progrès encourageants ont été réalisés dans la mise en œuvre du Cadre de Sendai, les efforts au niveau local restent insuffisants, les financements sont inadéquats et l'on s'attache toujours plus à assurer le redressement après les catastrophes qu'à chercher à les prévenir et à s'y préparer. En conséquence, la communauté internationale n'est pas encore sur la bonne voie pour atteindre les résultats escomptés du Cadre de Sendai d'ici à 2030.

66. Le Gouvernement mozambicain attache une grande importance à la réduction des risques de catastrophe, qui a été intégrée en tant que question transversale dans les plans stratégiques de secteurs tels que l'agriculture, la sécurité alimentaire et la nutrition. Depuis l'adoption de la Déclaration de Sendai, le Mozambique a pris des mesures importantes pour améliorer et actualiser son cadre juridique et institutionnel, notamment en créant un institut national pour la réduction des risques de catastrophe, qui est chargé de coordonner l'action nationale. Une stratégie de systèmes d'alerte précoce a été élaborée pour faire face à l'impact des inondations et des cyclones, de façon à réduire la vulnérabilité des communautés, de l'économie et des infrastructures et d'accroître les capacités de prévision et d'intervention d'ici à 2024.

67. Au niveau régional, le Gouvernement mozambicain collabore avec la Communauté de développement de l'Afrique australe pour rendre opérationnel le Centre d'opérations humanitaires et d'urgence de la Communauté, qui est situé au

Mozambique. Le Centre renforcera la coordination des activités de préparation aux risques de catastrophes, de réponse et de relèvement rapide au niveau régional, et aidera les États membres victimes de catastrophes. Le Mozambique se fait l'écho de l'appel lancé par l'Afrique, les pays en développement et ceux qui sont vulnérables face aux changements climatiques en faveur d'un financement accru de l'adaptation et de la résilience au climat, notamment par l'activation du fonds pour les pertes et les préjudices. À mi-parcours de la mise en œuvre du Cadre de Sendai, il est impératif de renforcer l'action collective pour consolider la préparation, améliorer la capacité d'intervention et accroître la résilience des communautés.

68. **M. Shiferaw** (Éthiopie) souligne que le continent africain, et la Corne de l'Afrique en particulier, continue d'être aux prises avec les effets néfastes des changements climatiques, notamment de graves sécheresses et des phénomènes météorologiques extrêmes, qui menacent encore davantage la sécurité alimentaire, la disponibilité de l'eau et les ressources énergétiques. Pour relever ces défis, il faut modifier totalement l'approche internationale concernant le déficit de financement du développement durable, le financement de la lutte contre les changements climatiques, le poids élevé de la dette, les transferts de technologie et le renforcement des capacités.

69. L'Éthiopie intègre activement les objectifs de développement durable dans son plan de développement pour la période 2021-2030 et prend des mesures décisives pour parvenir à la prospérité pour tous. Elle s'est engagée à réduire la vulnérabilité climatique par le biais de l'initiative « Green Legacy », qui vise à planter 50 milliards de jeunes pousses d'arbres d'ici à 2050. Le Gouvernement éthiopien met également en œuvre une stratégie agricole pour lutter contre la désertification en restaurant des millions d'hectares de terres et de sols dégradés et d'atteindre ainsi la neutralité en matière de dégradation des terres d'ici à 2030. Face aux problèmes de sécheresses récurrentes et d'insécurité alimentaire sont appliquées une politique et une stratégie nationales proactives et globales de gestion des risques de catastrophes, alignées sur les cadres continentaux et mondiaux. La délégation éthiopienne se félicite que le Secrétaire général ait choisi l'Éthiopie pour participer à l'initiative « Alertes précoces pour tous », dans le cadre de laquelle elle recevra une assistance technique au cours de la période 2023-2027.

70. L'Éthiopie produit la majeure partie de son électricité à partir de sources renouvelables, principalement l'hydroélectricité. Elle a investi massivement dans le développement d'infrastructures énergétiques afin de répondre à la demande croissante

d'électricité au niveau national et d'améliorer les interconnexions énergétiques régionales. Des progrès considérables ont été réalisés, 48 % de la population étant raccordées à un réseau électrique en 2022, et les autorités restent déterminées à assurer un accès à l'électricité de 100 % d'ici à 2030. Toutefois, l'accès à l'énergie reste insuffisant et les sécheresses induites par les changements climatiques continuent de compromettre les progrès réalisés en matière de développement. En outre, les ressources financières limitées rendent difficile la poursuite des investissements dans le développement de l'infrastructure des énergies renouvelables. Les partenaires de développement doivent continuer à aider l'Éthiopie à mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre intégrale et rapide des accords internationaux. La coopération mondiale doit être redynamisée pour lutter contre les effets néfastes des changements climatiques et la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques doit être l'occasion historique de prendre des mesures audacieuses.

71. **M^{me} Al Haddabi** (Oman) dit que le plan Oman Vision 2040 est conforme au Programme 2030. Oman a créé un comité national composé de représentants du gouvernement, du secteur privé et de la société civile pour assurer le suivi de la mise en œuvre des objectifs de développement durable. L'éducation est une priorité, et des normes et des incitations ont été adoptées pour maintenir la qualité des enseignants. Oman est sur la bonne voie pour éradiquer l'analphabétisme d'ici à 2024. L'objectif de son initiative « Un meilleur climat pour un avenir vert » est la neutralité en matière de gaz à effet de serre d'ici à 2050 et plus de 190 milliards de dollars ont été investis dans les énergies propres. Il s'est fixé pour objectif de ramener son utilisation de substances appauvrissant la couche d'ozone à des niveaux inférieurs à ceux requis par le Protocole de Montréal.

72. La diversification économique et la viabilité budgétaire sont des priorités de la Vision 2040 d'Oman. Les progrès réalisés dans ces domaines se reflètent dans l'amélioration de la cote de crédit mondiale du Sultanat, ce qui devrait contribuer à attirer les investissements étrangers. Le système de protection sociale couvre toutes les classes de la société, y compris les femmes, les enfants, les veuves, les orphelins, les personnes âgées, les personnes handicapées et les personnes à faible revenu. Oman a accédé au Protocole facultatif se rapportant au Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels

73. **M. Naftaly** (Israël) déclare que l'attaque terroriste sans précédent dont son pays a été victime le 7 octobre 2023 a entraîné l'assassinat d'un nombre incalculable de personnes. Les terroristes du Hamas ont tiré des milliers de roquettes sur Israël et se sont livrés à un pogrom barbare d'une ampleur sans précédent, tuant des civils innocents, y compris des survivants de l'Holocauste, ou les ramenant à Gaza.

74. Voilà 17 ans que son pays s'est retiré unilatéralement de Gaza et que le Hamas est arrivé au pouvoir. Bien que la communauté internationale ait fourni de l'aide pour réhabiliter Gaza, les fonds ont été utilisés pour fomenter la terreur et non pour assurer le développement durable, transformant le territoire en une machine de guerre. Le Hamas voue un mépris total aux objectifs de développement durable. Au lieu de consacrer des ressources à l'aide sociale, à la création d'emplois et à la protection sociale pour éradiquer la pauvreté, il a construit des tunnels, des rampes de lancement de roquettes et des sites de fabrication de missiles. Au lieu de mettre en place des systèmes alimentaires durables et d'investir dans l'agriculture pour éliminer la faim, il a laissé son peuple mourir de faim tout en finançant sa capacité de tuer des Israéliens. Lorsque les dirigeants du Hamas se cachent sous les hôpitaux ou tirent des missiles à partir de ceux-ci, ils ne contribuent pas à la santé et au bien-être des citoyens, mais les utilisent comme boucliers humains. Dans les écoles, les manuels scolaires financés par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient ne favorisent pas une éducation de qualité, mais enseignent aux enfants à mourir en martyrs en tuant des Juifs. Les témoignages de femmes israéliennes violées par des terroristes du Hamas montrent que l'organisation maltraite les femmes et pratique la violence sexuelle et sexiste, sans se préoccuper de promouvoir l'égalité des genres. Le Hamas met en place une infrastructure de la terreur en utilisant les innovations technologiques pour fabriquer des roquettes de longue portée.

75. Toute comparaison entre un État démocratique soumis au droit international et une organisation terroriste est inacceptable. Ceux qui ne veulent ni comprendre ce qui s'est passé ni dénoncer les agresseurs déforment la réalité et renforcent les terroristes en leur attribuant un statut officiel au sein de l'Organisation des Nations Unies et en leur donnant les motivations nécessaires pour poursuivre leurs crimes et leurs actes de violence. La neutralité s'apparente parfois à de la complaisance et constitue un grave manquement moral. Le Hamas est une organisation terroriste génocidaire et djihadiste qui n'est pas différente de Daech ou d'Al-Qaida et qui ne cherche pas le développement ou le

dialogue, mais veut l'anéantissement de l'État juif. Elle n'a pas le droit de se développer alors même qu'elle tue brutalement des civils.

76. **M. Tun** (Myanmar) note que, bien que les progrès dans la réalisation des objectifs de développement durable aient stagné de manière générale, la situation dans les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, a été aggravée par le creusement des écarts de développement, les injustices économiques, la lassitude des donateurs et les vulnérabilités climatiques. Le Myanmar souscrit à l'appel du Secrétaire général en faveur d'un plan de sauvetage des populations et de la planète, comprenant un plan de relance, l'adaptation des objectifs au contexte local et des investissements dans la paix et affirme l'importance primordiale du lien entre l'humanitaire, le développement et la paix ainsi que le rôle d'une paix durable dans la réalisation des objectifs.

77. Le score du Myanmar dans l'indice de réalisation des objectifs de développement durable a progressé jusqu'en 2021, mais le coup d'État militaire et les atrocités commises par la junte ont inversé les gains durement acquis, avec des progrès limités pour 39 % des indicateurs et une régression pour 42 % d'entre eux. La campagne de violence menée par les militaires a été marquée par des frappes aériennes contre la population civile, des massacres brutaux lors des opérations au sol et des incendies systématiques et généralisés des maisons et des biens des civils. Contraints de suivre leurs cours dans des bunkers et des camps de fortune en raison des attaques aériennes et du bombardement des écoles et des centres d'apprentissage, les enfants ont été essentiellement privés de leurs droits et de leurs possibilités en matière d'éducation. En outre, les attaques contre le personnel de santé, les dispensaires et les hôpitaux et le blocage délibéré de l'aide ont entravé l'accès aux services de santé et de bien-être. La moitié de la population vit au-dessous du seuil de pauvreté national, 18 millions de personnes ont besoin d'une aide humanitaire et près de 2 millions sont déplacées à l'intérieur du pays.

78. Le gouvernement collabore néanmoins avec les parties prenantes pour fournir des soins de santé de base, une éducation et des services humanitaires, les vaccinations de routine ayant repris dans certaines régions et une formation à la gestion des catastrophes ayant été dispensée et une aide vitale et des soins de traumatologie fournis après le cyclone Mocha. Toutefois, le développement durable ne peut être assuré sans la paix et la stabilité ainsi qu'une aide humanitaire et technologique des pays développés. La junte militaire est à l'origine de la crise sociale, économique, politique et humanitaire qui paralyse le pays. Elle n'a ni la légitimité, ni la capacité, ni la volonté politique de

gouverner ou d'améliorer les conditions de vie et le bien-être des citoyens. La communauté internationale doit donc apporter un soutien efficace, tangible et significatif pour mettre fin à la dictature militaire et construire une union fédérale démocratique.

79. **M. Al Shehri** (Arabie saoudite) constate que les obstacles auxquels est confronté le Programme 2030 n'ont fait que s'aggraver ces deux dernières années. Le Sommet de 2023 sur les objectifs de développement durable a montré la volonté réelle des États Membres d'accélérer les progrès dans la réalisation de ces objectifs. Le plan Vision 2030 de l'Arabie saoudite vise à diversifier l'économie et à promouvoir les sources de revenus non pétrolières, y compris, entre autres, dans les secteurs de la santé, du tourisme et des loisirs. Il accorde une attention particulière à l'accélération de la transformation numérique.

80. Au fil des ans, l'Arabie saoudite a consacré plus de 87 milliards de dollars à la lutte contre la pauvreté, contribuant à quelque 5 000 projets répartis dans 166 pays. Le Royaume a également lancé des initiatives pour encourager la finance verte dans le secteur privé. Il est favorable à une transition progressive et responsable vers des systèmes énergétiques propres et à faible teneur en carbone, en tenant compte des différentes situations nationales et régionales. Il continue de lutter contre les effets des changements climatiques et de protéger l'environnement grâce à l'Initiative verte saoudienne et à l'Initiative verte du Moyen-Orient, ainsi que de soutenir une économie circulaire du carbone qui devrait permettre d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2060. Il a récemment annoncé son intention de créer une organisation mondiale de l'eau dont le siège serait situé à Riyad.

81. **M. Henzel** (États-Unis d'Amérique) déclare que son pays condamne sans équivoque l'attaque des militants du Hamas contre Israël. Le terrorisme n'est jamais justifié et Israël a le droit de se défendre et de défendre son peuple face à des attaques injustifiées. L'agression a de graves conséquences pour les efforts de développement durable, la région étant confrontée à deux options : une intégration et une stabilité accrues pour permettre aux Israéliens et aux Palestiniens de résoudre leurs différends, ou la voie de la terreur qui détruit des vies, y compris des vies palestiniennes.

82. Plus largement, les États-Unis sont fermement engagés en faveur des objectifs de développement durable, ayant investi plus de 100 milliards de dollars depuis 2021 pour stimuler les progrès en matière de développement, promouvoir la sécurité alimentaire, développer l'éducation, renforcer les systèmes de soins de santé et lutter contre les maladies. Il n'est pas

possible de mettre en œuvre le Programme 2030 en se concentrant uniquement sur quelques objectifs et en ignorant ceux liés aux droits humains et à la durabilité environnementale. L'égalité des genres, par exemple, est inexorablement liée à la croissance économique, à l'éducation et à la réduction des inégalités. La lutte contre la faim est un autre exemple de la nature intégrée des objectifs, car la sécurité alimentaire est essentielle pour mettre fin à la pauvreté, faire en sorte que les populations restent en bonne santé et promouvoir une éducation de qualité, et son pays a consacré 17,5 milliards de dollars à la lutte contre l'insécurité alimentaire depuis 2021. La paix, la justice et des institutions fortes constituent un autre domaine d'action, où les objectifs ne peuvent être atteints sans s'attaquer à la crise climatique. La loi sur la réduction de l'inflation représente la contribution à l'action climatique la plus vigoureuse jamais engagée par son pays, envoyant un signal sans équivoque de sa détermination à atteindre l'objectif de température de l'Accord de Paris. Les partenariats multilatéraux sont essentiels à la réalisation des objectifs.

83. **M^{me} Natale** (Canada) dit que son pays condamne sans équivoque les attaques terroristes menées par le Hamas contre des citoyens israéliens. Le Canada réaffirme sa solidarité avec Israël et soutient le droit de ce dernier à se défendre en vertu du droit international. Il présente ses condoléances aux personnes touchées, y compris aux familles des personnes enlevées, et demande la libération immédiate et inconditionnelle des otages.

84. Tenu à mi-parcours du Programme 2030, le Sommet sur les objectifs de développement durable s'est révélé un moment charnière pour renforcer les engagements en faveur des objectifs. Il importe de préserver et de faire progresser les aspects fondamentaux du Programme 2030, sans négliger l'égalité des genres et le respect des droits humains, et de répondre aux crises actuelles qui s'aggravent, notamment celles liées à l'environnement et à l'accès au financement.

85. Les projets de résolution à négocier par la Commission sur l'environnement et les changements climatiques doivent contribuer à renforcer les accords et cadres intergouvernementaux récents, tels que le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal et l'Accord de Paris, ainsi que les décisions et résultats ultérieurs des Conférences des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. La Commission doit veiller à ce que les projets de résolution soient pertinents et orientés vers l'action et éviter de se lancer dans des discussions parallèles ou d'établir de nouveaux projets de résolution

sur un sous-ensemble de questions ou d'initiatives régionales.

86. **M. Larsen** (Australie) confirme que son pays condamne sans équivoque les attaques du Hamas contre Israël, notamment les tirs de roquettes aveugles, le ciblage de civils et les prises d'otages. Le Hamas porte l'entière responsabilité de ces actes dramatiques et choquants et doit libérer tous les otages immédiatement et sans condition. Israël a le droit de se défendre et, face à la poursuite des hostilités, l'Australie appelle toutes les parties à protéger la vie des civils et à respecter la Charte des Nations Unies, le droit international des droits humains, le droit international humanitaire et l'ordre fondé sur des règles.

87. À la présente session, les membres de la Commission doivent collaborer pour aboutir à des résultats significatifs, approuvés par consensus, afin d'accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. L'Australie est favorable à des actions énergiques pour répondre efficacement aux effets dévastateurs des changements climatiques, comme le respect des engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et l'accélération des efforts d'atténuation et d'adaptation, tout en promouvant également la biodiversité, la protection de l'environnement et la réduction des risques de catastrophe. Elle œuvrera en étroite collaboration avec les pays en situation particulière afin de veiller à ce que la communauté internationale soit mieux à même de répondre à leurs problèmes spécifiques. Elle salue le rapport final du Groupe de haut niveau sur l'élaboration d'un indice de vulnérabilité multidimensionnelle pour les petits États insulaires en développement - l'aboutissement de 30 années de plaidoyer - et attend avec impatience son approbation et sa mise en œuvre. L'Australie s'emploiera également à favoriser l'inclusion en mettant en avant le rôle des peuples autochtones dans le développement durable et en garantissant l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes et des jeunes filles.

88. **M^{me} Abushawesh** (Observatrice de l'État de Palestine) constate que le développement durable a subi des revers majeurs sous l'effet des crises actuelles qui aggravent les problèmes économiques et financiers et que des mesures pratiques et tangibles doivent être adoptées pour remettre les objectifs de développement durable sur les rails. Il est admis dans le Programme 2030 que le développement durable n'est pas possible sans la paix et que des mesures doivent être prises conformément au droit international pour lever les obstacles empêchant la réalisation du droit à l'autodétermination des peuples vivant sous occupation coloniale et étrangère. Il est regrettable que l'État de Palestine risque d'être laissé pour compte si

l'occupation prolongée par les colons israéliens continue d'entraver son développement.

89. Cependant, malgré les défis, l'État de Palestine est pleinement engagé dans le Programme 2030, ayant mis en place des mécanismes gouvernementaux pour soutenir sa mise en œuvre et ayant aligné les stratégies nationales et intersectorielles sur les objectifs. Son deuxième examen national volontaire sera présenté en 2024. Mettre fin à l'occupation, permettre le droit des Palestiniens à l'autodétermination et établir un État palestinien indépendant sont les conditions nécessaires pour que l'État de Palestine remplisse ses obligations et tienne ses promesses concernant le Programme 2030. La communauté internationale doit assumer ses responsabilités conformément au droit international et prendre des mesures pour mettre fin à l'occupation qui perdure depuis 1967 et permettre à l'État de Palestine de tirer parti de tout son potentiel pour parvenir à un développement durable.

90. Il est regrettable que certaines délégations aient profité des débats à la Commission pour faire des déclarations provocatrices sur des questions sans rapport avec le point de l'ordre du jour. Ces manœuvres contribuent à un climat encore plus toxique et, dans certains cas, peuvent être assimilées à des incitations flagrantes.

91. **L'archevêque Caccia** (Observateur du Saint-Siège) considère qu'un effort concerté est nécessaire de la part de la communauté internationale pour poursuivre un modèle de développement durable centré sur les personnes et orienté vers le bien commun. La pauvreté est un affront à la dignité humaine, témoignant non seulement d'un manque de ressources financières, mais aussi de l'impuissance à répondre aux besoins fondamentaux tels que le logement, l'électricité, l'eau potable et l'assainissement, les soins de santé et l'éducation, empêchant des millions de personnes de s'épanouir.

92. Le manque d'accès à l'éducation, premier vecteur du développement humain intégral, qui fournit les outils nécessaires à l'épanouissement spirituel, moral et social et contribue à briser le cercle vicieux de la pauvreté et du manque d'opportunités, est particulièrement préoccupant. Toute personne a droit à l'éducation. Il s'agit d'un élément fondamental du développement durable, qui garantit l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour tirer parti des possibilités et participer pleinement à la société. L'investissement dans l'éducation doit commencer par un soutien à la famille, cellule fondamentale de la société. Les parents sont irremplaçables en tant qu'éducateurs primaires et ont le droit et la

responsabilité de veiller à ce que leurs enfants reçoivent une éducation adéquate et intégrale qui favorise leur bien-être. Les États et les autorités publiques doivent garantir ce droit. L'investissement est vital mais ne doit pas réduire l'éducation à une marchandise, ni les apprenants à des clients et des consommateurs. Le modèle éducatif doit non seulement se concentrer sur la transmission et l'accumulation de connaissances, mais aussi placer l'homme et la dignité humaine au centre. Son but ultime est de permettre à tous les individus de réaliser leur plein potentiel et d'assimiler les valeurs et vertus fondamentales.

93. L'éducation peut contribuer à mettre fin à l'exclusion et à favoriser la fraternité humaine, notamment en encourageant une culture de la protection de la planète. Un aspect crucial de l'éducation au développement durable est de former les jeunes générations à des modes de production et de consommation durables, de générer de nouveaux modèles de croissance économique et de protéger la planète contre l'exploitation. Grâce à son réseau d'écoles catholiques, d'universités et d'autres établissements d'enseignement, le Saint-Siège continuera à veiller à ce que chacun ait accès à une éducation de qualité, conforme à la dignité humaine et à la vocation commune à la fraternité.

94. **M. Biya** (Observateur de l'Agence internationale pour les énergies renouvelables) souligne que l'énergie est essentielle pour assurer le développement durable et que l'accès à l'énergie joue un rôle de catalyseur pour l'ensemble du Programme 2030. En 2021, 675 millions de personnes, principalement dans les pays les moins avancés et en Afrique subsaharienne, n'avaient pas accès à l'électricité et 2,3 milliards n'avaient pas accès à des combustibles ou à des technologies de cuisson propres. Des transitions énergétiques justes, inclusives et équitables doivent être accélérées, et sans une décarbonation en profondeur pour atteindre les objectifs d'absence d'émissions nettes d'ici à 2050, l'objectif de température de l'Accord de Paris sera hors de portée.

95. Le déploiement des énergies renouvelables est toutefois à la traîne, en particulier dans les secteurs des transports, de l'industrie, du chauffage et du refroidissement, et il est nécessaire d'améliorer encore l'efficacité énergétique au niveau mondial. La croissance mondiale de la part des énergies renouvelables dans la consommation finale totale d'énergie a été lente, se situant à 19,1 % en 2020, et le taux d'amélioration de l'intensité énergétique primaire est tombé à 0,6 % en 2020, ce qui en fait la pire année pour l'investissement dans l'intensité énergétique depuis 2008. Bien que les investissements dans les énergies renouvelables aient atteint un niveau élevé de

0,5 billion de dollars dans le monde en 2022, ils ne suffisent pas à atteindre l'objectif de développement durable n° 7 ou à améliorer le bien-être et les moyens de subsistance. Les investissements totalisant 0,5 milliard de dollars dans les énergies renouvelables hors réseau en 2021 sont loin des 15 milliards de dollars requis chaque année pour atteindre l'accès universel à l'énergie. Les flux financiers publics internationaux en faveur de l'énergie propre dans les pays en développement ont diminué ces dernières années, pour revenir à 10,8 milliards de dollars en 2020, soit 35 % de moins que la moyenne de la décennie précédente.

96. La disparité entre les financements reçus par les pays développés et les pays en développement a plus que doublé ces six dernières années, soulignant la nécessité d'une collaboration internationale et d'une augmentation urgente des apports publics des pays développés vers les pays en développement. L'Agence a collaboré avec ses 170 pays membres afin de faciliter l'élaboration des politiques et de stimuler l'action sur le terrain. Dans la dernière édition de son rapport annuel, *World Energy Transitions Outlook 2023 : 1.5°C Pathway*, elle souligne l'importance d'investir dans les infrastructures physiques, dans des cadres d'action et réglementaires exhaustifs et la qualification de la main-d'œuvre pour limiter la hausse des températures mondiales. Elle salue également l'instauration de la Journée internationale de l'énergie propre le 26 janvier, date anniversaire de la création de l'Agence.

97. **M^{me} Aultman** (Observatrice de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge) fait savoir que plus de 200 catastrophes transfrontières liées au climat et aux conditions météorologiques ont été enregistrées au premier semestre 2023, touchant plus de 75 millions de personnes tout en aggravant d'autres crises et en ayant une incidence disproportionnée sur les pays en développement qui ont une capacité de préparation et d'intervention plus faible et qui sont les plus exposés au risque. La plupart des gouvernements n'étant pas préparés aux catastrophes qui pourraient intervenir, la Fédération a élaboré des recommandations sur les mesures de réduction des risques de catastrophe.

98. Tout d'abord, les lois, politiques et plans relatifs aux risques de catastrophes doivent être considérés comme prioritaires à tous les niveaux afin d'identifier les rôles, les responsabilités et les mécanismes de coordination avant, pendant et après les crises. La Fédération a facilité l'élaboration de telles lois dans 95 pays et souhaiterait que les cadres juridiques nationaux soient encore renforcés. Elle se félicite également des discussions à la Sixième Commission sur

un cadre juridique international pour la protection des personnes en cas de catastrophe.

99. Deuxièmement, les investissements dans la réduction des risques de catastrophe et l'adaptation au climat doivent être renforcés, notamment par le biais de partenariats et de mécanismes de financement innovants. Les catastrophes les plus meurtrières et les plus coûteuses des deux dernières décennies avaient été prévues et les systèmes d'alerte précoce ont permis de sauver des vies et des biens d'une valeur dix fois supérieure à leur coût. La Fédération a contribué à l'élaboration de nouveaux modèles de partenariat complémentaires et intersectoriels et a soutenu le renforcement des capacités au niveau local. Par exemple, le programme « L'eau, au cœur de l'action climatique » encourage la gestion de l'eau et le déploiement des systèmes d'alerte précoce et d'action rapide dans le bassin du Nil et doit être reproduit ailleurs. La Fédération renforce également son Fonds d'urgence pour les réponses aux catastrophes en le dotant d'un mécanisme d'assurance supplémentaire. Si les contributions existantes au Fonds sont épuisées au cours d'années particulièrement dangereuses, le mécanisme permettra de débloquer des financements pour imprévus afin de distribuer des fonds avant et après les catastrophes.

100. **M. Bredel** (Observateur de l'Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI)) note que la demande mondiale de ressources et d'énergie continue de croître et que des solutions et des technologies innovantes à même de soutenir un changement transformateur et l'action climatique sont nécessaires. En tant qu'institution spécialisée chargée de promouvoir un développement industriel inclusif et durable, l'ONUDI favorise la cohérence des politiques par le biais de ses programmes, débloque des investissements en faveur de l'adoption de technologies et renforce les compétences locales, en particulier pour les femmes et les jeunes.

101. Grâce à son Réseau consultatif pour le financement privé, l'ONUDI a facilité la mobilisation de plus de 2 milliards de financement pour des projets liés au climat et à l'énergie propre. Elle coordonne une initiative de décarbonation en profondeur de l'industrie, menée conjointement par l'Inde et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, et harmonise les normes pour les secteurs où la dépollution est difficile, tels que l'acier et le ciment. Ces derniers mois, l'ONUDI a collaboré avec des partenaires tels que l'Allemagne sur une facilité d'assistance technique pour soutenir la décarbonation industrielle dans les pays en développement, qui sera lancée à la vingt-huitième session de la Conférence des Parties à la Convention-

cadre des Nations Unies sur les changements climatiques. Elle est en train de mettre au point des outils et des lignes directrices pour faciliter l'adoption de l'hydrogène vert et promouvoir des industries propres et neutres en carbone et servira de coordonnateur du Forum international du commerce de l'hydrogène, co-piloté par le Royaume des Pays-Bas et les Émirats arabes unis. Afin de maximiser l'impact sur le développement et de favoriser une transition énergétique juste, elle aide également les pays en développement à établir des modules locaux d'hydrogène vert pour alimenter les capacités de production et mettre en place des chaînes de valeur résilientes. Enfin, dans le cadre des préparatifs de la quatrième Conférence internationale sur les petits États insulaires en développement, elle collabore avec le Groupe de travail sur les petits États insulaires en développement et le secteur privé pour promouvoir l'Alliance mondiale pour l'énergie océanique.

Déclarations faites au titre du droit de réponse

102. **M. Al-Khalidi** (Iraq) déclare que sa délégation souhaite clarifier une question qui a été soulevée lors de la réunion du jour précédent. L'Iraq respecte pleinement toutes les résolutions du Conseil de sécurité et les accords signés. Il poursuit une politique étrangère équilibrée, fondée sur la coopération et la compréhension mutuelle et engage de nombreuses initiatives visant à promouvoir des partenariats pour le développement durable. La délégation iraquienne invite les États Membres à s'abstenir de soulever des questions étrangères aux travaux de la Commission. Introduire des sujets sans rapport avec le programme de développement revient à détourner l'attention de la recherche de solutions aux défis économiques et financiers urgents auxquels sont confrontés les pays en développement.

103. **M^{me} Bayramlin-Hamidova** (Azerbaïdjan) regrette que le représentant de l'Arménie ait choisi de politiser les discussions au sein de la Commission et de diffuser des informations erronées sur l'Azerbaïdjan. La soi-disant agression militaire a consisté en fait en des mesures locales de contre-terrorisme prises par l'Azerbaïdjan sur son territoire souverain en réponse aux provocations armées systématiques et au terrorisme des forces armées arméniennes illégalement déployées sur ce territoire. Ces actions ont duré moins de 24 heures et ont visé des objectifs militaires légitimes. Même le Premier Ministre arménien a admis publiquement que les rumeurs faisant état de pertes massives au sein de la population civile étaient fausses et qu'il n'y avait pas eu de menace directe pour la population civile dans la région du Karabakh. En outre, une mission de l'ONU

s'étant rendue dans la région a indiqué qu'elle n'avait constaté aucun dommage aux hôpitaux, écoles et logements civils, ni aux structures culturelles et religieuses, et qu'elle n'avait pas entendu parler d'actes de violence à l'encontre des civils.

104. Les allégations de nettoyage ethnique ne sont pas étayées par des preuves. Des centaines de résidents ont déclaré publiquement qu'ils n'avaient pas été forcés de partir et qu'ils n'avaient fait l'objet d'aucun comportement inapproprié, comme l'ont confirmé le contingent russe de maintien de la paix et les organisations internationales présentes en Arménie. Certains ont quitté la région par choix personnel, suite à des décennies de propagande anti-azerbaïdjanaise de la part de l'Arménie. L'Azerbaïdjan, quant à lui, s'est engagé à leur assurer des conditions de séjour et de réintégration appropriées.

105. L'Azerbaïdjan est un pays multiethnique et multireligieux dans lequel différents groupes vivent côte à côte et jouissent de droits garantis par le droit international. Les Arméniens de souche de la région du Karabakh sont les bienvenus dans ce modèle multiculturel.

106. **M. Naftaly** (Israël) regrette que les représentants de l'Autorité palestinienne aient détourné toutes les questions possibles pour servir leur propre dessin étroit. Il est désormais évident qu'ils se félicitent du carnage, de la barbarie et de la sauvagerie. Leur critique d'Israël signifie qu'ils soutiennent les terroristes armés qui pénètrent dans les maisons et massacrent ou enlèvent des personnes, c'est-à-dire des monstres. Il n'est cependant plus possible d'écouter leurs mensonges. La délégation israélienne a longtemps œuvré pour la paix, s'employant à assurer le partage de la prospérité et une vie pacifique côte à côte, mais ce qui s'est passé ne sera pas pardonné.

107. **M^{me} Babikyan** (Arménie) précise que les prétendues mesures antiterroristes prises par l'Azerbaïdjan sont en fait des opérations bien planifiées, préméditées et en grande partie militaires visant à forcer les Arméniens du Haut-Karabakh à quitter leur pays. Il est faux de prétendre que l'exode massif était volontaire, car plus de 100 000 personnes sont parties sous les bombardements de l'artillerie lourde. Les actions de l'Azerbaïdjan s'apparentent à un nettoyage ethnique et l'Arménie continuera d'appeler l'Organisation des Nations Unies et les autres acteurs internationaux à protéger le peuple du Haut-Karabakh et à défendre les normes du droit international, les principes de la Charte des Nations Unies et les valeurs de paix et d'humanité.

La séance est levée à 17 h 55.